



Doc. 14506
23 avril 2018

État d'urgence: questions de proportionnalité relatives à la dérogation prévue à l'article 15 de la Convention européenne des droits de l'homme

Amendement¹ n° 6

Dans le projet de résolution, paragraphe 14, insérer les mots suivants à la fin de la dernière phrase:

« , ce que n'exige pas l'article 15.»

Note explicative

Il est bon de rappeler que la Convention n'impose pas de préciser quels sont les droits qu'elle garantit auxquels il est dérogé.

Déposé par:

YENEROĞLU Mustafa, Turquie, GDL
GAFAROVA Sahiba, Azerbaïdjan, CE
HAJIYEV Sabir, Azerbaïdjan, SOC
KILIÇ Akif Çağatay, Turquie, CE
SEYIDOV Samad, Azerbaïdjan, CE

1. 2018 - Deuxième partie de session

